

Plan de Formation de Formateurs et Formatrices

2022-2023 – Session 2

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'INSPÉ, composante interne de CY Cergy Paris Université, met en place, pour l'année universitaire 2022-2023, comme chaque année, un plan de formation de formateurs interne, ouvert à tous les collègues de l'académie¹.

Structuration de l'offre de formation

L'offre de formation de formateurs s'organise dans des **actions de formation** qui viseront notamment à :

- proposer des formations (autour de pratiques professionnelles renouvelées, d'outils et dispositifs de travail), afin d'enrichir, par l'expérience ou l'innovation, les pratiques professionnelles des collègues des différentes catégories et notamment des nouveaux recrutés à l'INSPÉ.
- partager des expérimentations, des innovations pédagogiques et des recherches en cours et favoriser un dialogue et une mise en perspective des points de vue des différentes catégories de personnels quant aux évolutions du métier et aux enjeux de l'enseignement.
- définir, interroger et faire évoluer les attendus des mémoires de recherche à visée professionnelle ou des travaux scientifiques de nature réflexive (TSNR), pour alimenter la réflexion des formateurs susceptibles d'intervenir dans l'encadrement des UE recherche des masters MEEF et réfléchir sur l'articulation entre expérience, théorisation et pratique d'écriture, tout en permettant d'entretenir des échanges inter catégoriels.

Modalités pratiques pour les actions de formation

Une formation ouvre à partir de **6 participants inscrits**. Les formations peuvent se dérouler selon des modalités présentiel, distanciel et ou hybride. La formation est soumise à feuilles d'émergence, préparées en amont et envoyées à. aux animateurs.trices de séances. Chaque animateur.trice reçoit parallèlement un tableau de suivi des présences lui facilitant la gestion. Le.la.les responsable.s de la formation, une fois le calendrier fixé, doit prendre l'attache du ou de la responsable administratif.ve du site de formation pour procéder à la réservation des salles.

Conditions de rémunération

La prise en compte dans les services de la participation et/ou de l'animation des actions de formation est du ressort de chaque composante, université ou employeur².

Dates utiles pour élaborer le plan de formation :

- **Période des sessions de formations³** : du 15 septembre 2022 au 1^{er} juillet 2023.
- **Appel d'offres de formation de formateurs** via la fiche descriptive en annexe du présent plan formation à renseigner le **12 octobre 2022 dernier délai** et à envoyer à fdf-inspe@ml.u-cergy.fr.
- **Période de remontée des feuilles de présence** : au fil de l'eau et au plus tard à l'issue de la période des sessions de formation à fdf-inspe@ml.u-cergy.fr. Toutes actions annulées ou non terminées doivent aussi être signalées au fil de l'eau et au plus tard le 15 juin 2023 à fdf-inspe@ml.u-cergy.fr.
- **Validation des services** : Début juillet, une fois l'ensemble des formations terminées, une fois l'ensemble des feuilles de présence rendu et le tableau récapitulatif des présences complété et envoyé à fdf-inspe@ml.u-cergy.fr.

1 NOTA : Ouvert et proposé aux collègues de CYU, aux pôles et universités partenaires, comme aux formateurs des différentes circonscriptions avec lesquelles le travail professionnel s'effectue.

2 Pour les personnels de la composante CY, voir annexe jointe. Pour les personnels qui interviennent en dehors de la composante CY, se référer à l'université d'appartenance.

3 Se signaler si les actions de formation envisagées doivent commencer dès le mois de septembre.